

Séance publique du 10 septembre 2001

Délibération n° 2001-0254

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Logement de fonction**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des ressources humaines - Service carrière-conseil

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Conformément à l'article 21 de la loi n° 90-1067 en date du 28 novembre 1990 relatif au logement de fonction, complété par l'article 79 de la loi n° 99-586 en date du 12 juillet 1999, il y a lieu de modifier la liste des emplois de la Communauté urbaine pour lesquels un logement de fonction a été attribué par nécessité absolue de service :

- ajouter : un emploi de directeur général adjoint.

Les avantages accessoires liés à l'usage du logement, à savoir l'eau, le gaz et l'électricité, seront fournis à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article 21 de la loi n° 90-1067 en date du 28 novembre 1990 et l'article 79 de la loi n° 99-586 en date du 12 juillet 1999 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Accepte de compléter la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction par nécessité absolue de service par l'emploi de directeur général adjoint. Le logement de type F7 est situé 39 ter, rue de Marseille à Lyon 7°.

Cette mesure prendra effet au 1er octobre 2001.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,